

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/06/17-2/10****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023788-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

**OBJET :** Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la mémoire, de l'entraide et des anciens combattants au titre de l'année 2022. 1ère répartition

Le Département souhaite accompagner les associations et les communes œuvrant dans le domaine de la mémoire, de l'entraide et des anciens combattants. 1ère répartition

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/05 en date du 26 novembre 2004, relative aux critères d'attribution des subventions aux manifestations du souvenir,

VU la délibération du Conseil général n° 8/03 en date du 30 mars 2007, relative aux critères d'attribution des subventions aux structures œuvrant dans le domaine de la mémoire, de l'entraide et des Anciens Combattants,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au Règlement budgétaire et financier, modifié par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relative au Budget primitif 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'attribuer, dans le cadre de cette première répartition, un montant de 5 596 € de subventions aux 17 associations éligibles, dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

**Article 2** : D'autoriser l'attribution et le versement de la ou les subventions mentionnées ci-dessus pour des projets ou des actions en cours d'exécution ou révolues à la date de la présente délibération, en application de la dérogation prévue eu Règlement budgétaire et financier du Département de Seine-et-Marne.

**Article 3** : De prélever les crédits nécessaires au financement de ces subventions, dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « Anciens Combattants » opération « Anciens combattants et manifestations du souvenir », du domaine « Développement culturel » et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette délibération au nom du Département.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHÉRY  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGÉAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHÉRY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne